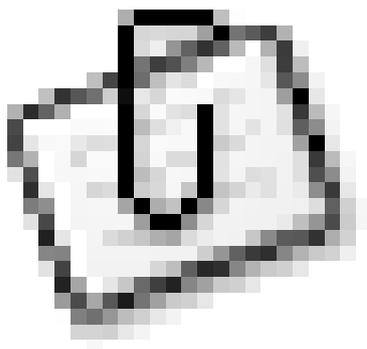


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4662>



Evolution de la carte des ZEP

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Exercice de nos métiers - Education Prioritaire -



Date de mise en ligne : jeudi 9 octobre 2014

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le ministère a décidé de renouveler la carte de l'éducation prioritaire (<http://www.education.gouv.fr/cid823...>)

Le calendrier est réduit pour que la nouvelle carte soit prise en compte dans les dotations pour la rentrée 2015 :

- Groupe de travail au rectorat le 13 octobre
- Réunion du Comité Technique Académique en novembre
- Réunion du Comité Technique Ministériel en décembre
- Décision du ministère fin décembre début janvier

Vous trouverez ci-dessous les documents remis par le rectorat (accès restreint avec votre carte syndicale, pour les non syndiqués contacter la SNES Dijon ou une section départementale qui vous renseigneront).



Liste classée des 29 collèges ZEP



Liste des collèges susceptibles d'être classé ZEP



Méthodologie et critères rectoraux

Tous les collèges n'apparaissent pas, les absents seront donc écartés de tout choix du fait d'indicateurs insuffisants.

Le seul collège REP+ de notre académie est le collège du Chapitre à Chenove.

Les lycées (LP et LGT) sont écartés par le ministère : le SNES-FSU est opposé à ce choix.

Aux indicateurs nationaux, le rectorat a ajouté un indicateur de ruralité calculé à partir de la densité de la population.

Les indicateurs sont critiquables mais ont le mérite d'exister (leur fiabilité dépend par exemple pour les catégories sociales, de ce que les familles déclarent)

D'autres éléments peuvent être pris en compte comme ceux décrits dans cet ouvrage :

<http://www.education.gouv.fr/cid807...>

Vous trouverez également des éléments sur le site du SNES-FSU : <http://snes-fsu.fr/Refonder-l-educ...>

De toute évidence, certains collèges (et donc les écoles du secteur) sortiront de l'appellation REP. Le SNES-FSU n'est pas pour une carte figée (ni trop changeante !) mais il faut un engagement du rectorat pour que les moyens des collèges perdant le caractère REP ne voient pas leurs moyens brutalement chuter (l'engagement est pris pour que l'indemnité soit conservée pendant 3 ans) et que les critères de sortie de l'Éducation Prioritaire correspondent réellement à la réalité de terrain. D'autre part, les moyens doivent être à la hauteur des besoins, ce qui n'est pas le cas en décidant a priori le passage de 29 à 23 collèges ZEP.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, avant lundi prochain !